



Agir ensemble Pour faciliter La vie de tous !

Lors d'un récent passage sur la résidence, nous avons constaté que les locaux vélos étaient encombrés par des vélos complètement enchevêtrés.

Nous invitons les locataires concernés par ces dépôts de vélos de bien vouloir remédier au plus vite au rangement de vos vélos

Avant le 16 Septembre 2016

A défaut, nous ferons procéder à leur enlèvement sans possibilité de restitution.

Seuls **les vélos en état d'usage et étiquetés** peuvent être entreposés dans le local prévu à cet effet.

Vous remerciant de votre diligence,

Cécile TACHER
Responsable de Groupes Immobiliers
Résidence TOISON D OR



From: Locataires CNL Toison d'Or
Sent: Saturday, September 17, 2016 5:01 PM
To: MarieCecile.TACHERDIERICK@efidis.fr
Cc: [Marie-Laure LEMOINE](#) ; [Fédération CNL du Val de Marne](#)
Subject: **LOCAUX VELOS RESIDENCE TOISON D'OR CRETEIL**

A l'attention de : **Madame Marie-Cécile TACHER-DIERICK**, Responsable Groupes Immobiliers EFIDIS

Copie :

- **Madame Marie-Laure LEMOINE**, Directrice Régionale EFIDIS
- la coordination des amicales CNL EFIDIS de la **Fédération CNL du Val de Marne**

Madame,

En date du 2 septembre 2016, vous avez tenu à rappeler les règles de fonctionnement des locaux à vélos de notre Résidence (note ci-jointe).

Il est vrai que la gestion des locaux à vélos dans notre Résidence laisse à désirer et cela depuis nombreuses années malgré nos alertes.

Ainsi ,lors de votre visite dans la Résidence, à laquelle nous n'avons pas été convié (?), vous avez pu constater des dysfonctionnements:

- au 31 allée de la Toison d'or, local à vélos transformé en local de réunion
- au 33 allée de la Toison d'Or, gestion archaïque des vélos ou stockage de vélos pour une association externe
- au 35 allée de la Toison d'Or, local à vélos utilisé pour entreposer du matériel d'entretien
- au 37 allée de la Toison d'Or, local utilisé par des entreprises extérieures lors des travaux de réhabilitation

D'autre part, vous auriez pu constater la présence de vélos sur quelques balcons ou paliers.

Il est vrai que pour les déplacements domicile-travail, l'utilisation du vélo peut présenter une bonne alternative à la voiture.

Or, pour une utilisation quotidienne du vélo, faut il encore un emplacement sécurisé certes sur le lieu du travail mais à la fois dans les bâtiments d'habitation.

Et, cela concerne aussi tout locataire-usager du vélo (enfant ou loisir)

La réglementation sur le stationnement des vélos dans les bâtiments présente des caractéristiques minimales :

- local couvert et éclairé
- comporter un système de fermeture sécurisé
- comporter des dispositifs permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre ou au moins une roue
- être accessible facilement depuis l'entrée du bâtiment
- posséder une superficie équivalente à 0,75 m2 pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5m2 par logement dans les autres cas avec une surface minimale de 3 m2.

Nous vous remercions de votre contribution à faciliter à l'ensemble des locataires (actifs, retraité-e-s, enfants) de notre Résidence l'utilisation et l'usage du vélo en toute sécurité .

Dans cette attente,
recevez , Madame, l'expression de nos salutations cordiales.

pour le groupement de locataires CNL de la Toison d'Or

Jean-Claude SZMIGEL, membre la commission Exécutive de l'Union Locale CNL de Créteil



Mesdames, Messieurs, veuillez trouver ci-dessous la réponse d'EFIDIS concernant les locaux à vélos.

Si vous n'êtes pas satisfait de cette réponse, faites le savoir pour que votre demande soit prise en considération.

From: [TACHER DIERICK Marie Cecile](#)
Sent: Tuesday, September 20, 2016 2:34 PM
To: '[Locataires CNL Toison d'Or](#)'
Cc: [LEMOINE Marie-Laure](#) ; [Fédération CNL du Val de Marne](#) ; [DELROIX Guillaume](#)
Subject: RE: LOCAUX VELOS RESIDENCE TOISON D'OR CRETEIL

Bonjour Monsieur,

Nous revenons vers vous suite à votre mail qui a attiré toute notre attention.
Pour votre information cet affichage a été posé compte tenu du fait que les supports vélo du local ont cédé sous le poids.

De ce fait et afin que nous puissions refixer correctement les supports, nous avons mis une note pour que chaque locataire concerné par le dépôt archaïque puisse intervenir rapidement pour ranger leur bien.

Les vélos et carcasses non identifiées feront l'objet d'un enlèvement.

Concernant votre demande de locaux supplémentaires, et comme vous l'avait indiqué Monsieur DELCROIX nous vous informons qu'à ce jour nous n'avons pas de demande individuelle de locataires souhaitant avoir un autre local.

Les demandes devront être formulées par écrit auprès de votre correspondante locale Madame Bailleul afin que nous puissions étudier une éventuelle mise à disposition de locaux supplémentaires.

Bien cordialement.

Marie-Cécile TACHER
Responsable de Groupes Immobiliers
17 Rue Charles Beuvin 94000 Créteil
Tél. : 01 75 77 33 66
mcdierick@efidis.fr
www.efidis.fr